



INSCRIPTION AU LYCÉE MARLAND

Bienvenue au Lycée Hôtelier Maurice MARLAND pour cette nouvelle année scolaire. Votre projet scolaire est désormais plus affermi et nous savons compter sur votre engagement, votre autonomie, votre implication. Votre scolarité sera plus dynamique encore et vous serez sollicité pour participer activement aux projets qui vous seront proposés. N'hésitez pas à être force de propositions et à solliciter vos professeurs pour un projet, un accompagnement disciplinaire ou encore pour travailler des sujets citoyens.

Vous trouverez dans ce dossier d'inscription différents documents que nous vous invitons à lire avec attention, d'autres qu'il vous incombe de compléter et de nous retourner.

Afin de répondre à vos éventuelles interrogations, nous vous communiquons ci-dessous les coordonnées des personnes ressources qui vous guideront dans vos démarches.

Nous sommes heureux de vous retrouver au Lycée Maurice MARLAND, et vous souhaitons une bonne année scolaire.

La Provisseure et la Provisseure Adjointe

**TOUTES LES INFORMATIONS POUR LES DATES et HORAIRES,
 TENUES PROFESSIONNELLES DE LA RENTRÉE 2026 SONT À RETROUVER SUR LE
 SITE INTERNET DU LYCÉE
www.lyceehoteliergranville.fr**

Retourner le dossier d'inscription complet par mail à l'adresse suivante :
maiwenn.vallee@ac-normandie.fr (à privilégier),
 courrier postal, ou remise en mains propres au Lycée Hôtelier (sous 8 jours)

COORDONNÉES DES PERSONNES RESSOURCES :

PÔLES	SERVICES / FONCTIONS	COORDONNÉES
Standard	Accueil	02.33.50.40.95
Direction	Provisseur	ce.0501850p@ac-caen.fr
	Provisseur adjoint	
Financier	Gestionnaire	int.0501850p@ac-caen.fr
	Adjointe	
Plateau Technique	Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques en établissement (DDFPT)	ddfpt.0501850p@ac-caen
	Assistante	
Vie Scolaire	Conseillères Principales d'Education	viescolairemarland@ac-caen.fr
	Assistants d'Education	
Santé, Social, Orientation	Infirmière	ce.0501850p@ac-caen.fr
	Assistante Sociale	
	Conseillère d'Orientation Psychologue	

Année 2026-2027

DOSSIER D'INSCRIPTION

**LES DOCUMENTS SONT À RENVOYER EN UNE SEULE FOIS
À L'ADRESSE MAIL SUIVANTE**

maiwenn.vallee@ac-normandie.fr

Merci d'indiquer en objet votre nom, prénom et filière

Documents à compléter : Remplir toutes les informations

- Fiche de renseignements
- Fiche infirmerie
- Fiche financière

Documents:

- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité de l'élève
- Photocopie du certificat de participation à la Journée Du Citoyen ou l'attestation de recensement (à demander en mairie **dès 16 ans**)
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal des responsables
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal de l'élève inscrit en voie professionnelle (indemnités liées au stage)
- Photocopie **intégrale** du livret de famille
- Copie du jugement précisant le droit de garde (selon votre situation familiale)
- Les 3 derniers bulletins de notes

A consulter sur le site internet du lycée (<https://www.lyceehoteliergranville.fr/>) :

- La date et horaire de rentrée
- Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)
- Liste des fournitures scolaires
- Le trousseau des tenues professionnelles et codes vestimentaires du lycée M. Marland
- Informations Atouts Normandie, UNSS (Association Sportive)
- Informations Transports NEVA pour les élèves Granville Terre et Mer.
- Information aide à la recherche de logement

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application **SIÈCLE** (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIÈCLE ?

Finalités et bases légales

SIÈCLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- **pour le contrôle de l'obligation d'instruction**, au titre d'une **obligation légale** auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- **pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées** dans le cadre de **l'exécution d'une mission d'intérêt public** au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Éducation Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6ème, d'AFFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée.

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr.

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courrier, à dpd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD> • ou par courrier postal, à : *Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*

À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)

110, rue de Grenelle

9821 Paris Cedex 07



Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil> • ou par courrier postal, à :
 Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
 3 Place de Fontenoy
 TSA 80715
 9821 PARIS CEDEX 07.

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Pour remplir les informations des pages suivantes : OUVRIER AVEC ADOBE ACROBAT READER

Utiliser l'outil à droite de l'écran « remplir et signer » puis cliquer sur les zones à renseigner.

ACADEMIE DE NORMANDIE

LYCÉE HOTELIER MAURICE MARLAND
159 RUE DES LYCÉES - 50400 GRANVILLE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
Année scolaire : 2024-2025

Formation : Niveau :

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille* (1) : Sexe* : F M

Nom d'usage (2) : Né(e) le* : _ _ / _ _ / _ _

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Pays de naissance* : Département de naissance* (4) : _ _

Commune de naissance* (4) : Nationalité* :

L'élève habite* (5) : Chez
Ou possède sa propre adresse

Code postal : _ _ _ _ Commune :

@ Courriel* :

☎ Mobile* :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse
(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil (4) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France
(5) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément ; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

INFORMATIONS RESPONSABLE (S)

Père et Mère conjointement Père seul Mère seule Tuteur ASE Autre membre de la famille

Parents séparés Parents divorcés Père décédé Mère décédée

Père déchu de son autorité parentale Mère déchu de son autorité parentale

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus et avoir vérifié ces mêmes données sur le site
(pour l'accès au site, voir document joint)

Date : _ _ / _ _ / _ _

Signature :

Outils de recherche

Remplir et signer

Convertissez et modifiez des PDF avec Acrobat Pro

Démarrer l'essai gratuit

Pour **signer** ce document, merci d'ajouter votre nom et prénom dans les encarts « signature »



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2026-2027

Formation 2026-2027:

Classe :

Les champs suivis d'un astérisque () sont obligatoires.*

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille* (1) :		Sexe* : F M	
Nom d'usage (2) :		Né(e) le* : / /	
Prénom 1* (3) :	Prénom 2 :	Prénom 3 :	
Pays de naissance* :		Département de naissance* (4) :	
Commune de naissance* (4) :		Nationalité* :	
L'élève habite* (5) : Chez		N° de sécurité sociale :	
Ou possède sa propre adresse :			
Code postal :	Commune :		
Pays :	@ Courriel :		
Domicile :	Travail :	Mobile :	

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire(2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse(3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil(4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : pour les élèves nés en France(5) *L'élève habite* : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

Votre enfant bénéficie-t-il d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) ?

OUI - NON*

si oui, transmettre la prescription médicale

Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou autre prise en charge pour des difficultés non médicales : dyslexie, dyspraxie, dysorthographe, dyscalculie, dysgraphie, autres ?

OUI * – NON

*si oui, transmettre les documents par mail au secrétariat de scolarité maienn.vallee@ac-normandie.fr

**REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

Un *représentant légal* détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Lien avec l'élève* :**A contacter en priorité :**

Ce *lien* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Département, CDE, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Paie les frais scolaires : OUI NON

Nom d'usage :

Nom de famille* :**Civilité* :** Mme M. **Prénom* :****Profession ou catégorie socio-professionnelle* :****Adresse* :****Code postal* :****Commune* :****Pays* :****@ Courriel :****📞 Domicile :****📞 Travail :****📞 Mobile :****J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves :** **de recevoir des SMS :** **Lien avec l'élève* :****A contacter en priorité :**

Ce *lien* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Département, CDE, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Paie les frais scolaires : OUI NON **Nom d'usage :****Nom de famille* :****Civilité* :** Mme M. **Prénom* :****Profession ou catégorie socio-professionnelle* :****Adresse* :****Code postal* :****Commune* :****Pays* :****@ Courriel :****📞 Domicile :****📞 Travail :****📞 Mobile :****J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves :** **de recevoir des SMS :** **INFORMATIONS RESPONSABLE (S)**Père et Mère conjointement Père seul Mère seule Tuteur Département/CDE Autre membre de la famille Parents séparés Parents divorcés Père décédé Mère décédée Père déchu de son autorité parentale Mère déchue de son autorité parentale

**PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE**A contacter en priorité :

La *personne en charge*, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : Civilité* Mme M.
 Nom de famille* : Mme M.
 Nom d'usage : Prénom* :
 Adresse* :

Code postal* : Commune* :
 Pays* : @ Courriel :
 📞 Domicile : 📞 Travail : 📞 Mobile :
 J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.
 Nom de famille* : Mme M.
 Nom d'usage : Prénom* :
 📞 Domicile : 📞 Travail : 📞 Mobile :
 J'accepte de recevoir des SMS :

PERSONNE RESSOURCE À CONTACTER EN CAS DE PRISE EN CHARGE URGENTE DE L'ÉLÈVE(à proximité de Granville)

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.
 Nom de famille* : Mme M.
 Nom d'usage : Prénom* :
 Domicile : 📞 Travail : 📞 Mobile :
 J'accepte de recevoir des SMS :

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire (2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse (3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil (4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : à compléter si vous êtes nés en France

TOUTES MODIFICATIONS EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE, DOIT NOUS ÊTRE IMPÉRATIVEMENT SIGNALÉES

PAR LA MESSAGERIE DE L'ENT (SECRÉTARIAT DE SCOLARITÉ)

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : / /

Signature :

Paielement des frais scolaires : CHOIX D'UN TYPE DE PAIEMENT

Nom de l'élève :

Régime souhaité : (rayer les mentions inutiles)

interne / demi pension 4 jours / demi pension 5 jours / externe / interne-externé

Par **PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** :

remplir le mandat de prélèvement SEPA joint et nous le retourner accompagné d'un RIB

AVANTAGE : vos paiements sont échelonnés et vous n'avez plus à penser au paiement pendant tout le reste de l'année.

INCONVENIENT : il n'est pas possible de prélever deux responsables (information à prendre en compte pour les élèves en situation de garde alternée par exemple).

Par **TELEPAIEMENT** : (paiement en ligne par carte bancaire) via **EDUCONNECT** – onglet

« scolarité services » – rubrique « paiement en ligne des factures ».

REMARQUE : vous ne pouvez commencer à régler que lorsque vous avez reçu la facture. Le service n'est pas actif avant. Ce service permet le règlement en plusieurs échéances.

En **ESPECES**, au bureau de l'intendance : un reçu vous est obligatoirement remis.

INCONVENIENTS : 1- vous devez vous déplacer physiquement au lycée

2- nous ne pouvons pas encaisser plus de 300€

Pour information :

1- **les factures sont envoyées aux familles par mail au mois de novembre pour le 1^{er} trim., février pour le 2^{ème} trim. et mai pour le 3^{ème} trimestre, l'adresse est « opale.asap »**

2- ci-dessous, à titre indicatif la grille tarifaire 2025-2026

DEMI-PENSION FORFAIT ANNUEL 5 JOURS	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3
	SEPT-DEC	JANVIER-MARS	AVRIL – JUIN
	241,50 €	172,50 €	138,00 €
DEMI-PENSION FORFAIT ANNUEL 4 JOURS	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3
	SEPT-DEC	JANVIER-MARS	AVRIL – JUIN
	206,08 €	147,20 €	117,76 €
INTERNAT FORFAIT ANNUEL 4 NUITS	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3
	SEPT-DEC	JANVIER-MARS	AVRIL – JUIN
	597,10 €	426,50 €	341,20 €
INTERNE-EXTERNE pension complète (2 repas/jour) sans hébergement	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3
	SEPT-DEC	JANVIER-MARS	AVRIL – JUIN
	417,97 €	298,55 €	238,84 €

Les montants indiqués dans la grille sont les montants maximum pour chaque trimestre, en fonction du régime de l'élève.

Lorsque l'élève part en stage, les jours sont déduits :
 -3,45€/jour pour un élève DP 5 jours
 -3,68€/jour pour un élève DP 4 jours
 -8,53€ /jour pour un élève interne)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Agent comptable du LPO MARLAND à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Agent comptable du LPO MARLAND.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 64 ESD 83424A

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Agent comptable du LPO MARLAND

Adresse : RUE DES LYCEES

Code postal : 50400

Ville : GRANVILLE

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

				()
--	--	--	--	---	--	--	---

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Agent comptable du LPO MARLAND. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Agent comptable du LPO MARLAND.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

INFORMATIONS DE L'INFIRMIÈRE

A lire impérativement et à conserver.

Afin de donner au service un maximum d'efficacité en évitant les recherches et pertes inutiles, nous nous permettons de vous rappeler quelques formalités.

1) INAPTITUDE EN ÉDUCATION PHYSIQUE (E.P.S.)

Les cours d'E.P.S. font partie de l'enseignement dispensé à votre enfant. Si ce dernier présente une inaptitude partielle à l'encontre de certains sports, il faudra qu'il produise un certificat médical précis qui notifie les types de mouvements interdits ou d'efforts.

Par ailleurs, il assistera aux cours et pourra être noté sur toute la partie théorique du sport.

Lors d'indisposition passagère, l'infirmière jugera si l'élève peut ou non assister à la partie théorique du cours et délivrera un certificat d'inaptitude ponctuel (1 cours).

En cas d'inaptitude sur la totalité de l'année d'examen, il faudra fournir tous les documents nécessaires.

2) TRAITEMENT EN COURS

Tous les élèves doivent déposer leurs ordonnances et leurs médicaments à l'infirmierie.

Pour les internes, aucun médicament ne doit être dans la valise ou dans l'armoire. S'il y a un traitement quotidien ponctuel ou régulier dans le cadre d'un PAI, l'élève doit se rendre à l'infirmierie sur les heures d'ouverture avant d'aller en cours.

3) ÉLÈVES DIABÉTIQUES, ASTHMATIQUES, épileptiques OU AUTRES

Que vous soyez Internes, Demi-pensionnaires ou Externes, vous devez impérativement déposer à l'infirmierie dès la rentrée l'ordonnance et les médicaments qui doivent vous être administrés en cas de crise aiguë ou malaise et qui font l'objet d'un PAI rédigé avec le médecin scolaire.

4) HORAIRES D'ACCUEIL

Afin de ne pas perturber la scolarité, aucun soin non urgent ne sera dispensé pendant les cours. Tout passage à l'infirmierie, hors temps libre, nécessite de demander au préalable un billet auprès des assistants d'éducation selon les horaires d'ouverture.

5) LES VACCINATIONS

Il est indispensable que votre enfant puisse justifier des vaccinations ou rappels de vaccinations obligatoires : Diphtérie – Tétanos - Polio (D.T.P.) Prière de faire le nécessaire auprès de votre médecin au début des vacances.

Impératif : fournir à l'inscription les photocopies des pages des vaccinations du carnet de santé.

Si vaccins pendant l'été, les donner à l'infirmière à la rentrée.

6) FRAIS MÉDICAUX

Les frais occasionnés pour la santé de votre enfant seront pris en charge par la famille. Pour cela, **les photocopies de votre attestation de carte de sécurité sociale et de votre mutuelle** sont demandées à l'inscription.

7) LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Est considéré comme accident de travail, tout accident d'origine traumatique, durant les activités scolaires et les PFMP.

Tout élève en accident de travail :

- reçoit un numéro d'immatriculation personnel qui ne sert que pour le ou les accidents de travail.
- fait l'objet d'une déclaration d'accident auprès de la caisse primaire d'assurance maladie de Saint-Lô qui gère les dossiers du lycée à l'exclusion d'aucune autre.

Tous les papiers concernant un accident de travail devront être envoyés à cette caisse **UNIQUEMENT**.

8) INFORMATION SAMU

Depuis Avril 2018, le pôle SAMU/Pompiers de Granville n'existe plus par conséquent toutes blessures non vitales telles que les entorses ou fractures ne sont plus prises en charge par celui-ci.

Les responsables légaux doivent alors prendre en charge l'élève, assurer le transport vers les services hospitaliers et le retour au domicile (ou au lycée si son état le permet).

Les personnels des lycées n'ont pas l'autorisation de transporter les élèves.

Ces rappels ont pour but d'améliorer la qualité de l'accueil à l'infirmierie et d'être le plus disponible et réactif pour les situations d'urgence dans l'intérêt de tous.

Je reste à votre disposition pour toutes questions que vous souhaiteriez me poser.

L'INFIRMIÈRE

**FICHE INFIRMERIE****IDENTITÉ :**

NOM et Prénom de l'élève :
Né(e) le : **à** **Code Département :**

N° Tél. du portable de l'élève:

N° Sécurité Social du responsable de l'élève ou de l'élève si assuré :

Adresse complète des parents ou du représentant légal :

PRÉCISEZ TOUTES LES COORDONNÉES PERMETTANT DE VOUS JOINDRE RAPIDEMENT

Responsable 1 : Nom :	Responsable 2 : Nom :
Prénom :	Prénom :
Tél. du domicile :	Tél. du domicile :
Portable :	Portable :
Tél. du travail :	Tél. du travail :
Lien familial :	Lien familial :

INFORMATIONS RESPONSABLE (S)

Père et Mère conjointement Père seul Mère seule Tuteur Département/CDE
 Autre membre de la famille
 Parents séparés Parents divorcés Père décédé Mère décédée
 Père déchu de son autorité parentale Mère déchu de son autorité parentale

Nom et n° de tél. d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Votre enfant bénéficie-t-il d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) ? **OUI - NON***
si oui, transmettre la prescription médicale

Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) pour des difficultés non
 médicales : dyslexie, dyspraxie, dysorthographe, dyscalculie, dysgraphie, autres ? **OUI - NON***
si oui, transmettre les documents à la vie scolaire ou au chef d'établissement

A-t-il un suivi particulier **OUI - NON***
 Si oui, lequel ?



RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX :

Pour les élèves participant à des travaux pratiques et à des cours d'Éducation Physique et Sportives, tout problème médical susceptible d'entraîner une contre indication, voire un aménagement de ses cours, doit être signalé par une lettre du médecin traitant et jointe à ce dossier.

NOM, adresse et n° téléphone du médecin traitant :

.....
.....

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES (à remplir obligatoirement)

Antécédents : Allergies (médicaments ou autres)

OUI - NON*

Précisez :

.....
.....
.....

Maladies importantes et opérations dans l'enfance :

.....
.....
.....

Énurésie.....**OUI -NON***

Asthme.....**OUI - NON***

Diabète.....**OUI -NON***

Épilepsie.....**OUI - NON***

Traitements au long cours :

.....
.....
.....

Votre enfant a-t-il eu un suivi psychologique ?

OUI - NON*

si oui, à quel âge :.....

Votre enfant a-t-il un suivi psychologique en cours ?

OUI - NON*

5) Bénéficiez-vous de la CMU (Caisse Mutuelle Universelle) ? **OUI - NON***

**TOUS CES RENSEIGNEMENTS, STRICTEMENT CONFIDENTIELS, SONT COMMUNIQUÉS
UNIQUEMENT AU MÉDECIN ET A L'INFIRMIÈRE DU LYCÉE ET ÉVENTUELLEMENT AU SERVICE
DES URGENCES SI BESOIN.**

**Si l'élève possède une CARTE VITALE, il doit l'avoir sur lui et nous la confier pour
l'enregistrement à la pharmacie en cas de besoin.**

PHOTOCOPIES OBLIGATOIRES (bien lisibles):

- De toutes les vaccinations prises dans le carnet de santé. (Diphtérie Tétanos Polio coq= DTP- BCG, Intra-dermo, Hépatite-Rougeole-Oreillons-Rubéole= ROR)
- De l'attestation de la carte d'assuré social du responsable de l'élève / et de l'élève si assuré (**en cours de droit**)
- De la mutuelle (recto-verso)

NOTE IMPORTANTE AUX FAMILLES

GESTION ET SUIVI DES ABSENCES

Année Scolaire 2026-2027

1. Communication des absences :

Mail : viescolairemarland@ac-normandie.fr (à privilégier)

Tél : 02.33.50.40.95

2. Contrôle et suivi des absences :

Nous attirons l'attention des familles sur l'assiduité et la ponctualité des élèves en cours qui est l'affaire de tous . Les familles pourront consulter régulièrement les absences, les retards, les notes de l'élève ainsi que le cahier de texte de la classe via Pronote.

3. Les règles en cas d'absences :

Lorsque l'absence est **prévisible**, l'élève doit fournir une demande d'autorisation d'absence motivée et signée par les parents, pensez à préciser si l'absence concerne les cours et/ou la nuitée à l'internat.

Lorsque l'absence est **imprévisible**, les parents doivent prévenir par téléphone ou par mail dès le début de la demie-journée (matin ou après-midi) le bureau de la vie scolaire, pour une absence à l'internat prévenir impérativement avant 18h.

Dans ce cas, l'élève doit fournir obligatoirement un justificatif dès son retour.

Toutes absences non justifiées ou n'évoquant pas un motif recevable ne restera pas sans suite...

L'absence fera l'objet d'un envoi de mail, SMS ou d'un courrier aux familles auxquels vous êtes tenus de répondre.

En cas de récurrence, l'élève s'expose à une punition et/ou une sanction.

Les absences sont comptabilisées et portées à la connaissance du conseil de classe.

En cas d'absence, l'élève devra se mettre à jour et rattraper les évaluations.

4. Les règles en cas de retards :

En cas de retard, l'élève doit se présenter au bureau des absences avec un motif valable avant de se rendre en cours.

À noter, 3 retards non justifiés entraîneront une convocation chez les CPE et une punition pour chaque nouveau retard. Des retards répétitifs peuvent faire l'objet d'un rendez vous avec la famille.

5. Absences au self :

Nous procédons également à un suivi de la prise des repas au self de l'élève, en cas d'absences au self trop fréquentes, nous vous informerons par SMS ou mail.

6. Pour quitter l'établissement :

Si votre enfant doit quitter l'établissement en cours de journée, il doit absolument en informer la vie scolaire avec un justificatif des responsables ou bien obtenir l'autorisation de l'infirmière qui aura prévenu les parents.

Aucun élève n'est autorisé à quitter l'établissement sans être passé au bureau des absences (même après un passage à l'infirmerie).

Tout départ non justifié en cours de journée sera considéré comme une absence et sera traitée comme indiquée ci-dessus.

Nous rappelons aux responsables que la présence en cours est la clé de la réussite scolaire ...



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES AIDES SOCIALES ET LES BOURSES

POUR LES
ÉTUDIANTS

Rendez-vous sur :
ac-normandie.fr

RUBRIQUE → SCOLARITÉ · ÉTUDES → VIE DE L'ÉLÈVE → ACTION SOCIALE

AIDES POST-BAC

➤ BOURSE ET DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

⚠ C'est la procédure unique de demande de bourse. Elle permet également d'engager une demande de logement. **Le dossier doit être constitué, sans attendre les résultats du diplôme, de mi-mars au 31 mai** pour la rentrée universitaire suivante. *Les étudiants boursiers sont exonérés des frais d'inscription en université et de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).*

Pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur (Parcoursup) | faire une simulation et/ou demander une bourse ou une aide | trouver un logement | gérer son logement | gérer sa vie étudiante.

Où s'informer ? messervices.etudiant.gouv.fr

➤ CROUS BOURSE · LOGEMENT · RESTAURATION

Pour tous les étudiants, il existe de nombreuses aides. Bourses, aides au logement, restauration.. **S'informer :** www.crous-normandie.fr

➤ LES AIDES AU LOGEMENT

Trouver un logement : trouverunlogement.lescrous.fr | bedandcrous.com | lokaviz.fr.

Régler la caution et avoir un garant : visale.fr | actionlogement.fr |

Fond de Solidarité Logement (FSL) : aide complémentaire des départements pour le logement
S'informer : Auprès de l'accueil de votre conseil départemental

Régler le loyer : allocation pour le logement (APL) | allocation de logement social (ALS).

Où s'informer ? www.caf.fr

➤ LES ALLOCATIONS SPÉCIFIQUES

L'**aide annuelle (ASAA)** permet de répondre à certaines situations de difficultés sociales ne pouvant donner lieu au versement d'une bourse d'enseignement supérieur.

Une **aide ponctuelle (ASAP)** peut être attribuée aux étudiants qui rencontrent momentanément des difficultés financières pour les 5 départements normands du Calvados, de l'Eure, de l'Orne, de la Manche et de la Seine-Maritime.

Où s'informer ? service-social@crous-normandie.fr

Une **aide à la restauration**. Les étudiants bénéficient du tarif à 1 euro pour un repas complet sans les structures de restauration CROUS et/ou agréés sans démarche à effectuer.

● Région Normandie

➤ ATOUTS NORMANDIE

Pour les élèves de 15 à 25 ans, il peut être proposé une aide pour des achats de livres scolaires. Pour les filières professionnelles, des équipements de protection individuelle ou des tenues professionnelles peuvent être proposés. **S'informer :** www.atouts.normandie.fr

➤ PASS MONDE

Dispositif destiné aux 15-25 ans pour des séjours d'études à l'étranger s'inscrivant dans un parcours de formation. **S'informer :** www.atouts.normandie.fr

➤ ATOUMOD

Possibilité donnée aux jeunes de n'utiliser qu'une seule carte pour tous les déplacements en Normandie. **S'informer :** www.normandie.fr/tarifs-et-achats

➤ JOB ÉTUDIANT

Jobaviz permet aux employeurs de déposer des annonces et aux étudiants de trouver des jobs étudiants. **S'informer :** www.jobaviz.fr

Les établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles), le CROUS emploient également des étudiants pour des missions de tutorat, d'accueil ou encore d'animation. Prendre contact directement via le site internet de l'université, de l'école et du CROUS.

➤ LA BOUSSOLE DES JEUNES

Service numérique destiné aux 15-30 ans permettant de les mettre en relation avec le professionnel adéquat en fonction du service demandé et adapté à leur situation (se préparer à un entretien d'embauche, obtenir son permis de conduire à moindre coût, financer sa formation, alléger son loyer, obtenir un garant, ne pas avancer des frais de santé...). **S'informer :** www.boussole.jeunes.gouv.fr/

SERVICE CIVIQUE

Le service civique permet la réalisation d'une mission, l'obtention d'une gratification et peut faire partie du cursus de l'étudiant.

S'informer : www.service-civique.gouv.fr/

1 JEUNE 1 SOLUTION

L'État favorise l'insertion professionnelle des étudiants via la création de la plateforme « 1jeune1solution » qui propose de nombreuses offres de stage.

S'informer : www.1jeune1solution.gouv.fr/

PRÊT ÉTUDIANT GARANTI PAR L'ÉTAT

Le prêt étudiant est un prêt créé pour aider les jeunes de moins de 28 ans à financer leurs études.

S'informer : www.etudiant.gouv.fr/fr/pret-etudiant-garanti-par-l-etat-1723

AIDES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cette rubrique concerne également les lycéens.

En complément de ces aides, les collectivités territoriales proposent des aides aux étudiants. Pour vous renseigner :

Région : www.normandie.fr.

Départements : www.calvados.fr, www.eureennormandie.fr, www.manche.fr, www.orne.fr, www.seinemaritime.fr

Mairie : Site web ou directement à l'accueil de votre mairie.

L'AIDE À LA MOBILITÉ PARCOURSUP

Il s'agit d'une aide forfaitaire de 500 € pour les futurs étudiants qui ont **bénéficié d'une bourse de lycée** et qui souhaitent **s'inscrire, via Parcoursup**, dans une formation située hors de leur académie de résidence. Ils doivent avoir **confirmé au moins 1 vœu en dehors de l'académie de résidence**.

Où s'informer ?

messervices.etudiant.gouv.fr

faire une simulation et/ou demander une aide

L'AIDE À LA MOBILITÉ MASTER

Elle concerne l'étudiant titulaire d'une licence, inscrit en 1^{ère} année de master dans une région différente de celle dans laquelle il a obtenu sa licence.

PASSEPORT MOBILITÉ

Pour les étudiants résidant en outre-mer, désireux de poursuivre leurs études en France métropolitaine ou dans un autre territoire d'outre-mer.

S'informer : www.ladom.fr/etudes/etudiant/le-dispositif/

BOURSE ERASMUS+ / AIDES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Ces aides concernent les étudiants et les élèves de BTS.

S'informer : www.agence.erasmusplus.fr/

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53752/les-aides-a-la-mobilite-internationale.html

Santé des étudiants

La ligne d'écoute gratuite Night Line

Le Crous Normandie propose un service d'écoute nocturne tenu par des étudiants bénévoles. Les appels et les tchats sont pris de 21h00 à 2h30 et sont régis par quatre principes clés : la non directivité, le non jugement, la confidentialité et l'anonymat.

En savoir plus : <https://www.nightline.fr/services-decoute>

Fil santé jeunes

S'informer : <https://www.filsantejeunes.com>

Par mail sur le site internet ou en chat individuel ou collectif tous les jours de 9h00 à 23h00 - anonyme et gratuit **Contact :** 0 800 235 236

Numéro national de prévention du suicide : 3114

CNAÉ

Un dispositif d'écoute, d'accompagnement et de signalement pour les étudiants qui vivent des situations de mal-être, de violence ou de discrimination : 0 800 737 800 - Gratuit et confidentiel (de 10h à 21h en semaine et de 10h à 14h lesamedis).

S'informer : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/cnae>

Santé des étudiants (suite)

▼ LES SERVICES DE SANTÉ DES UNIVERSITÉS

▶ Service de santé des étudiants de l'université de Caen

<https://www.unicaen.fr>

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00

Contact : 02 31 56 52 30

▶ Service de santé des étudiants de l'université du Havre

<https://www.univ-le-havre.fr>

Site Lebon : du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00

Contact : 02 32 74 42 21/22

Site Caucriauville : du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00 avec pause méridienne

Contact : 02 32 74 47 09 ou 06 83 52 26 26

▶ Service de santé des étudiants de l'université de Rouen

<https://www.univ-rouen.fr>

med.prev@univ-rouen.fr

Du lundi au vendredi, de 8h45 à 17h00

Contact : 02 32 76 92 92

▼ SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE : DES SOLUTIONS EXISTENT

Vous souffrez d'un sentiment de solitude ? L'approche des examens vous angoisse ? Vous n'avez pas le moral ou vous connaissez des problèmes familiaux ou amoureux ? Ne restez pas seul ! Des solutions existent.

▶ La plateforme d'écoute et de soutien psychologique gratuite des Crous

Des psychologues sont joignables 24h/24 et 7j/7

Contact : 0800 73 08 15

Anonyme et gratuit - En français ou en anglais.

▶ Santé Psy

En tant qu'étudiant, vous pouvez bénéficier du dispositif Santé Psy Etudiant, proposé par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Comment en bénéficier ?

- Je consulte un médecin généraliste qui m'oriente vers un psychologue en cas de besoin ;
- Je prends rendez-vous avec un psychologue partenaire du dispositif dont la liste est disponible sur : <https://monsoutienpsy.sante.gouv.fr>
- Je peux suivre, si nécessaire, jusqu'à 8 séances entièrement prises en charge, sans avancer d'argent.

AUTRES AIDES DISPONIBLES

- ▶ RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE LA MAIRIE DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE ;
- ▶ CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (CCAS) ;
- ▶ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ;
- ▶ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ;
- ▶ COMMUNAUTÉ URBAINE ;
- ▶ ASSOCIATIONS DIVERSES.

SIMULATEUR D'AIDES À DESTINATION DES JEUNES

Trouver en quelques clics les aides auxquelles les jeunes ont droit.

Le tout en 5 minutes chrono.

Où s'informer ? gouvernement.fr/testez-le-simulateur-d-aides-a-destination-des-jeunes

RETROUVEZ
ÉGALEMENT

LES AIDES
SOCIALES
ET
LES BOURSES

POUR LES
COLLÉGIENS
ET LYCÉENS



Coloc Jeunes Actifs



Une solution facile et pratique pour se loger

Offre de logements pour les jeunes actifs

Le CLLAJ et la Mission Locale vous proposent un logement pratique, une location facilitée, un service gratuit.

Contact

☎ 06 32 61 85 34 / 06.02.14.41.68

📍 CLLAJ : 361, rue Saint Nicolas, Granville

✉ coloc@mission-locale-granville.com

-  En colocation
-  Meublés et équipés
-  Toutes charges comprises
-  Proches des services
-  Eligibles aux allocations logements (APL)
-  Accompagnés, vous n'êtes pas seuls



INFO ÉLÈVES

2026-2027

ATOUPS NORMANDIE



RÉGION
NORMANDIE

DES AVANTAGES POUR
LES LYCÉENS & ÉTUDIANTS !

NOUVEAUX
ÉLÈVES

NEW

COMMENT S'INSCRIRE ?

- 1 Téléchargez l'application mobile Atouts Normandie
- 2 Créez votre compte sur atouts-normandie.fr

INSCRIPTIONS OUVERTES



DÈS LE
1^{er} JUILLET !



POUR LES ÉTUDES, UN VOLET QUI VOUS ACCOMPAGNE AU QUOTIDIEN



VOLET ÉTUDES **GRATUIT**

Des aides concrètes pour réussir !

- ✓ 50 € pour les livres scolaires (voie générale et technologique)
- ✓ 40 € pour les livres en voie professionnelle
- ✓ 100 € pour le premier équipement professionnel (nécessaire à votre formation)
- ✓ Accessible gratuitement sur inscription



VOLET LOISIRS

ADHÉSION 10 € / AN*



Des réductions pour profiter toute l'année !

- ✓ Cinéma, concerts, spectacles, musées, parcs de loisirs...
- ✓ Offres sur le sport, la culture, les activités de plein air...
- ✓ Bons plans toute l'année près de chez vous et partout en Normandie !
- ✓ Permet de payer sa cotisation à l'association sportive du lycée.

*Tarif en vigueur au 01/05/2025, susceptible d'évoluer.

DÉJÀ
INSCRIT ?



- ✓ Reconnectez-vous sur le site ou sur l'application pour l'année 2026-2027.

Une nouvelle inscription est obligatoire chaque année.

ATOUPS NORMANDIE POUR LES ÉTUDIANTS



✓ VOLET LOISIRS / CULTURE & SPORT



Cinéma



Concerts



Spectacles



Pratique sportive



Activités culturelles

Accès aux mêmes avantages que les lycéens avec l'adhésion à 10 € par an.



PASS MONDE

Une aide pour vos projets à l'international !

- Stages à l'étranger
- Séjours d'études
- Volontariat, mobilité internationale
- Bonus mobilité douce possible (transport écoresponsable)

Pour les étudiants, apprentis et alternants.



LES ÉTUDIANTS NE BÉNÉFICIENT PAS DU VOLET : LIVRES & ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS.



PROFITEZ DES AVANTAGES
DE LA RÉGION NORMANDIE !



www.atouts-normandie.fr

